



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2015 A 20H30

Procès-verbal de séance du 17 juin 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Autorisation de poursuite et indemnités au comptable public

Le maire annonce que Mme Claude TEXTORIS, nouveau comptable public de la commune, nommée au 1^{er} juillet 2015 doit être autorisée à réaliser les poursuites envers les créanciers.

Il convient également de lui allouer des indemnités de conseil.

Adopté à l'unanimité.

Budget – Décisions modificatives

Lecture des articles à modifier pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Tableaux ci-dessous :

| Crédit à ouvrir | | | | | |
|-----------------|---------|-------|-------|----------------------------|-----------------|
| Sens | Section | Chap. | Art | Objet | Montant |
| D | F | 011 | 60628 | Fournitures non stockées | 1 000 € |
| D | F | 011 | 60636 | Vêtements de travail | 1 000 € |
| D | F | 011 | 6122 | Crédit Bail Mobilier | 2 500 € |
| D | F | 011 | 6156 | Maintenance | 2 000 € |
| D | F | 011 | 616 | Primes d'assurance | 2 000 € |
| D | F | 011 | 6152 | Entretien Terrains | 1 000 € |
| D | F | 011 | 61523 | Entretien Voies et Réseaux | 1 000 € |
| D | F | 012 | 6228 | Divers | 2 500 € |
| TOTAL | | | | | 13 000 € |

| Crédit à réduire | | | | | |
|------------------|---------|-------|-------|---------------------------------|-----------------|
| Sens | Section | Chap. | Art | Objet | Montant |
| D | F | 011 | 611 | Contrats Prestations de service | 4 000 € |
| D | F | 011 | 6188 | Autres frais divers | 2 000 € |
| D | F | 011 | 61522 | Bâtiments - Entretien | 6 000 € |
| D | F | 011 | 6288 | Autres services extérieurs | 1 000 € |
| TOTAL | | | | | 13 000 € |

| Crédit à ouvrir | | | | | | |
|-----------------|---------|-------|-------|------|-------------------------|---------|
| Sens | Section | Chap. | Art | Op. | Objet | Montant |
| D | I | 21 | 21316 | 0011 | Equipement du Cimetière | 3 500 € |
| TOTAL | | | | | 3 500 € | |

| Crédit à ouvrir | | | | | |
|-----------------|---------|-------|---|--|----------------|
| Sens | Section | Chap. | Objet | | Montant |
| R | I | 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | 3 500 € |
| TOTAL | | | | | 3 500 € |

Adopté à l'unanimité.

Urbanisation de Barraban – Création d'un budget annexe

Le maire annonce au conseil municipal que compte tenu de la vente des terrains du lotissement de Barraban, il y a lieu de créer un budget annexe autorisant la commercialisation des lots, ainsi que l'inscription de la commune auprès du service des impôts des entreprises afin de pouvoir gérer la TVA applicable à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Donation de parcelles et de patrimoine

Le maire expose au conseil municipal que 2 personnes sont désireuses de léguer leur bien à la commune. Une parcelle serait cédée à titre gracieux et une propriété serait léguée également gracieusement selon les dispositions testamentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation de ces transactions.

Modification des statuts de COTELUB

La modification concerne le changement de siège social.

Adopté à l'unanimité.

La commune souhaite également se positionner pour des programmations futures de conteneurs enterrés et va en faire la demande à le COTELUB.

Adopté à l'unanimité.

Contrats CAE

Le maire propose au conseil municipal de procéder à des ouvertures de poste pour des contrats CAE au sein des différents services de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux recrutements.

Cimetière – Fixation du prix de vente

Le maire expose au conseil municipal que les travaux de création de 6 caveaux sont terminés et qu'il y a donc lieu de délibérer sur les prix de vente. Il propose de vendre les 2 caveaux 2/3 places au prix de 2810 € et les 3 caveaux de 4/6 places au prix de 5620 €. Il propose de conserver dans le cimetière actuel des concessions perpétuelles. Il souhaite également conserver pour les besoins de la collectivité un caveau de 4/6 places.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions du maire.

Modification de loyer

Le maire expose au conseil municipal que compte tenu de la création du pôle médical, place des Remparts, il y a lieu de récupérer une pièce louée en rez-de-chaussée.

Afin de dédommager le locataire il souhaite procéder à une diminution de son loyer, le passant ainsi de 624 € par mois à 550€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Création du pôle médical

Le maire expose au conseil municipal l'avancement des travaux et indique qu'ils sont pratiquement terminés et le local pourra être livré en début de semaine 44. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à le mettre à disposition des professionnels de santé selon une convention d'occupation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations diverses :

Réalisation de travaux sur les chemins communaux en raison des intempéries.

La séance est levée à 21h15.